

nos écoles, grandis dans les champs l'esprit même des institutions nouvelles : l'éducation publique, le dévouement à la France, le zèle à la bien servir, le besoin de l'honorer partout et toujours. Dépositaires des intérêts de la famille, en même temps que des droits de l'Etat, nous contempions, dans la première des familles françaises, l'auguste autorité du père, la soumission des fils, la concorde des frères, l'habitude du respect à tous les degrés, la religieuse fidélité des souvenirs, la piété vive et indulgente, tout ce qui doit nous servir de leçon et de modèle.

« Sire, les conseillers de l'Université, qui viennent, pour la première fois, avec reconnaissance et respect, s'inspirer à ce spectacle, s'unissent à ceux qui leur donnent dès longtemps tous les exemples pour offrir à Votre Majesté le tribut de la fidélité inviolable dont le conseil, agrandi et fortifié, s'honorera de continuer l'heureuse tradition. »

Le Roi a répondu :

« J'ai entendu avec émotion l'expression des sentiments que vous me témoignez au nom du conseil royal de l'Université. J'ai toujours regardé comme un bonheur d'avoir pu, comme duc d'Orléans, donner le grand exemple de confier mes fils à l'éducation publique. Formés sous vos yeux, ils justifient à la fois cette marque de confiance et les soins que vous leur avez donnés ; et je puis dire avec un certain orgueil, dont peut-être je devrais me défendre, que leur conduite, leur dévouement à la patrie, leur zèle à combattre pour elle toutes les fois qu'ils ont pu se consacrer à son service, les ont entourés de la confiance et de l'affection de la nation. Je jouis de vous voir partager ces sentiments : ils me confirment dans la pensée que le jour où Dieu me rappellera, à lui, le dépôt de nos institutions ne manquera pas de fidèles gardiens, et qu'il sera transmis intact aux générations futures. »

BELGIQUE.

— Les journaux belges annoncent que les négociations commerciales vont être reprises entre la Belgique et les Pays-Bas.

PRUSSE.

— On écrit de Berlin, le 1er janvier, au *Journal de Francfort* :

« Hier, la maison de banque de MM. Rousset et Violet, qui jusqu'ici avait joui d'un grand crédit, a dû suspendre ses paiements. Le comptoir est fermé et la banqueroute déclarée. »

SUÈDE.

— La disette qui s'est déjà fait sentir sur différents points de l'Europe et notamment de l'Allemagne, paraît aussi avoir envahi la Suède. Le gouvernement a dû faire des distributions de secours aux paysans et ordonner des achats de blé considérables en Russie.

ORIENT.

— Nous recevons par l'*Ostria*, le courrier de Constantinople du 7 janvier. La Porte a pris sur la question de Syrie, une décision qui paraît devoir réunir l'assentiment des cinq grandes puissances. Tous les principaux fonctionnaires en Syrie sont destitués et remplacés par des hommes qui ont vu l'Europe et qui ont habité la France et l'Angleterre. Une pension de 10,000 piastres par mois est accordée à l'émir Béchir ; finalement, un grand dignitaire de la Porte, Kiamil-Pacha, est envoyé comme commissaire extraordinaire dans le Liban.

Par firman impérial en date du 2 janvier, S. A. Kosrew-Pacha, ancien grand visir, a été nommé ministre sans portefeuille et conseiller privé.

AFRIQUE.

— Le navire la *Caroline*, appartenant à Sa Hautesse l'iman de Mascate est arrivé à Londres sous le commandement du capitaine Bassan-Bou-Usoph. La société pour l'abolition de l'esclavage, ayant entendu dire que deux des matelots de ce bâtiment étaient esclaves, les a réclamés en vertu des lois de la Grande-Bretagne sur la liberté individuelle.

Le capitaine a répondu que les deux hommes qui lui étaient demandés, Sybo-Symph-Camoonah et Farrow, étaient tous deux des marins de son équipage ; qu'ils s'étaient librement engagés à Zanzibar, côte orientale d'Afrique, pour un voyage en Angleterre, aller et retour, et qu'il les livrerait s'il était commandé par la justice de le faire.

Portée en délibéré devant le juge, M. Colrige, la demande de la société pour l'abolition de l'esclavage a été rejetée, sur la déclaration qu'ont faite les deux matelots africains qu'ils s'étaient volontairement embarqués sur la *Caroline* et qu'ils voulaient retourner dans leur pays.

CHINE.

7 D'après les dernières nouvelles reçues de Pékin, l'empereur de la Chine aurait fait proclamer dans tous ses Etats qu'aucun des criminels condamnés à mort dans le courant de l'année dernière ne serait exécuté. « Mais, dit un journal anglais, pour avoir la clef de cet acte de clémence, il faut savoir qu'en vertu d'un usage établi en Chine depuis un temps immémorial, l'empereur, avant de signer un arrêt de mort, est obligé de s'imposer un jeûne rigoureux pendant trois jours. Les exigences de la gastronomie impériale plutôt que celles de l'humanité paraissent donc avoir été le mobile de la mesure en question. »

PRIX DE LA VERTU.

C'est avec une vive émotion, avec bonheur qu'on lira les détails de quelques-uns de ces modestes et constants dévouemens qui se sont mis au service de la misère, qui l'ont adoptée pour la secourir comme un être de prédilection. Ce tableau, qui forme un si touchant contraste avec certaine philanthropie vaniteuse, repose l'âme du spectateur

de cet égoïsme qui domine aujourd'hui. Hâtons-nous donc de détacher quelques fragmens du discours de M. Dupin :

« S'il est quelque'un, a-t-il dit, en qui brille, à un degré éminent le mérite d'avoir beaucoup donné, quoique ne possédant rien, c'est JEANNE JUGAN. »

Née à Cancale, Jeanne Jugan vint chercher à se placer comme servante, il y a plus de vingt-cinq ans, dans une petite ville de l'arrondissement de Saint-Malo, à Saint-Servan.

Elle entra en ce lieu dans une maison où l'on peut dire qu'elle était à l'école des bonnes œuvres. Sa maîtresse étant venue à mourir, Jeanne, dit naïvement la notice bretonne, se retira à sa part, c'est-à-dire, à sa part de charitables actions, à sa part de sollicitude pour les malheureux, à sa part de secours et de consolations à prodiguer. La maîtresse est morte ; la servante, qui n'a rien, la remplacera.

Or, voici ce que cette résolution, cette sorte de vœu, a produit.

Une vieille aveugle, infirme et dans la misère venait de perdre sa compagne, son unique soutien, une sœur âgée et dans la misère comme elle ; l'hiver de 1839 allait commencer. Comment un aveugle se passerait-il d'un appui ? où celle-ci trouverait-elle le sien ? Jeanne Jugan la fait transporter dans sa demeure. La voici avec quelqu'un à nourrir et à soigner.

Une servante s'était dévouée à ses maîtres ; elle les avait servis d'abord fidèlement dans la prospérité, puis sans gages dans la détresse, puis en les nourrissant des fruits de son labeur et de ses propres épargnes ; l'âge, les infirmités, l'incapacité du travail, enfin l'isolement étaient venus pour elle-même ; ses maîtres étaient morts ; elle était sans abri ; Jeanne Jugan l'emmena encore chez elle : elles seront trois. La maison est petite, les ressources ainsi ; la Providence y pourvoira.

D'autres malheureux viennent frapper à la porte de cette pauvre demeure, devenue comme une maison d'asile. Les vieillards abandonnés sont nombreux à Saint-Servan : c'est une population de marins ; les flots et les fatigues d'un rude métier emportent brusquement l'homme fort de la famille, celui dont le travail fournit aux besoins de tous. Lui mort, les enfants, les vieux parens restent sans ressources ; Jeanne veut bien leur venir en aide, mais il lui faudra chercher une maison plus grande ; elle trouve cette maison, elle la loue, elle déménage avec ses pauvres, elle s'y installe le 1er octobre 1841 ; un mois après, la maison est pleine ; douze pauvres gens y ont un abri.

Alors on en parle dans la ville, dans les classes aisées ; on va voir, on admire et l'ordre et les soins, et les moyens ingénieux qui servent à une simple femme dénuée de tout bien, à nourrir, à entretenir, à tenir content tout son monde ; on veut s'unir à cette bonne œuvre. Une maison plus spacieuse est acquise, on la cède à Jeanne ; mais on l'avertit bien : c'est tout ce qu'on fera ; on ne peut contribuer à la dépense ; qu'elle y prenne garde ; c'est elle seule que cette dépense regarde ; qu'elle ne multiplie pas trop son personnel : — « Donnez, donnez la maison, dit-elle ; si Dieu la remplit, Dieu ne l'abandonnera pas. »

Bientôt, au lieu douze pauvres, elle en a vingt ; aujourd'hui elle compte autour d'elle une famille de soixante-cinq malheureux des deux sexes, tous vieux, ou infirmes, ou estropiés, ou atteints de maux incurables, tous arrachés à la misère dans leurs greniers, ou à la honte de mendier dans les rues, on soustraits aux vices que le vagabondage traîne après soi.

Excitées par son exemple, trois personnes sont venues se joindre à Jeanne pour le service, vœues à toutes les occupations de l'intérieur ; le travail est organisé dans la maison, volontairement, selon l'aptitude et les facultés de chacun ; un médecin y visite gratuitement les malades ; il y a élevé une petite pharmacie ; en un mot, Jeanne Jugan a doté d'un véritable hospice la ville de Saint-Servan !

Messieurs, le plus grand nombre des hospices a été fondé par des communes ou par l'état. D'autres établissemens du même genre l'ont été par des hommes riches, par des dispositions testamentaires, par des appels à la bienfaisance, à l'aide de souscriptions ou même de loteries savamment organisées : l'hospice de Saint-Servan a été fondé par une pauvre servante qui n'avait pour richesse que sa charité.

Massillon a dit, en parlant des grands, que « la Providence se décharge sur eux du soin des faibles et des petits ; » ici elle s'est déchargée sur le pauvre du soin des pauvres et des affligés.

Il faut voir comme Jeanne Jugan recrute les habitans de son hospice ! Il n'y a pas là de bureau ; de registre ; de pétition ; de formule administrative.

Jeanne apprend qu'un vieux marin de soixante-douze ans est délaissé dans un caveau humide, couvert de quelques haillons, sur un lit